

**Ecole Maternelle Châteaugiron-Landry
111 bis, rue de Châteaugiron
35000 RENNES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016**

**Étaient présents : M. LESECK, directeur
Mme RAYMOND, enseignante
Mme JAMES, enseignante
Mme LHOTELLIER, enseignante
Mme VIDEAU, enseignante**

**parents élus :
Mme BREHE
Mme BOURIC
Mme HERVE
Mme GALES
M. SOUBIGOU**

**Responsable CALM :
M. THOMAS Olivier**

**Excusés : Mme DEBROISE élue ville de Rennes
Mme DAUNIS, élue ville de Rennes
M. VAN DEN EYNDE, responsable antenne sud-est ville de Rennes**

**ORDRE DU JOUR : - Résultats des élections des Représentants des parents d'élèves.
- Compétences du Conseil d'Ecole.
- Vote du règlement intérieur.
- Bilan rentrée 2016.
- Présentation du Projet d'Ecole 2016-2020
- travaux en cours et programmés**

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET DES PARENTS ÉLUS
Résultats des élections :2016-2017 : 82 votants, 77 exprimés sur 232 inscrits (35,34%)

2015/2016: 80 votants, 77 exprimés sur 232 inscrits
2014/2015 : 82 votants, 74 exprimés sur 202 inscrits
2013/2014 : 83 votants, 76 exprimés sur 208 inscrits
2012-2013 : 64 votants, 62 exprimés sur 162 inscrits
2011-2012 : 70 votants, 69 exprimés sur 149 inscrits

Le vote par correspondance est encouragé et est en forte progression.
Malheureusement, 5 bulletins nuls pour mauvaise compréhension des consignes de vote.

La liste présentée par la FCPE est élue :

5 titulaires : M. BROIT, Mme BOURIC, Mme GUEGAN, Mme GALES, M. SOUBIGOU

5 suppléants : M. MAINFROID, M. SIMOES, Mme HERVE, Mme JEGOUREL, Mme BREHE.

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

M. LESECK présente le conseil d'école: sa composition, ses règles de fonctionnement et ses compétences définies par le décret n°90-788 du 6/09/1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles.

LE BILAN DE LA RENTRÉE

L'équipe enseignante :

M. Leseck a en charge la direction de l'école et la classe de PS1 et PS2. (10+16)

Mme N'Guyen assure la décharge de direction le lundi et un mercredi sur quatre

Mme James en classe de PS (26)

Mme Raymond en classe de MS (26)

Mme Lhotellier en classe de MS-GS (8+16)

Mme Videau en classe de MS-GS (9+16)

Pour la classe LSF (enfants déficients auditifs : 1 PS, 1 MS, 1 GS), Mme Amey enseignante, Mme Le Guerneuve et Mme Le Guennec AVS.

Quatre postes d'ASEM sont rattachés à l'école.

Pour l'année scolaire 2016/2017, un poste d'assistant(e) des ASEM a été attribué.(contrat Unique d'Insertion). Il est occupé par Mme Laffiche et est rattaché à la classe de MS/GS (Mme Videau)

Madame Guiheneuf est présente dans l'école depuis janvier 2014 et occupe un poste d'EVS assistante administrative.

M. Olivier THOMAS est responsable du temps périscolaire (accueil du matin et du soir ainsi que l'inter-classe de midi).Le temps périscolaire est de la responsabilité de la ville de Rennes.

Un enfant en situation de handicap est en attente d'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera transmis à chaque famille.

L'article 1 est modifié: flux de circulation dans l'école

Les entrées se font par l'entrée Nord et les sorties se font par la cour de l'école.

REMARQUE : il y a un classeur à l'entrée où sont conservés tous les messages à destination des familles.

APC

Les activités Pédagogiques Complémentaires ont commencé le 6 septembre.

L'équipe pédagogique a choisi d'utiliser les APC pour :

-apporter une aide aux enfants qui éprouvent des difficultés dans leurs apprentissages

-la mise en oeuvre d'une activité du projet d'école.
Deux séances hebdomadaires de 30 mn les mardi et jeudi, de 12h05 à 12h35.
Public concerné : GS/MS
Pour la période 1 : Tous les GS ont pu bénéficier du système (sous réserve de l'autorisation parentale.)

Activité natation

Créneau piscine : 9h45 – 10h15 le mercredi du 24 avril au 2 juin 2017 à la piscine Saint Georges.
32 GS sont concernés. L'encadrement sera assuré par l'enseignant, 1 maître nageur, une ASEM et des parents accompagnateurs titulaires de l'agrément.

Les dates et lieux d'agrément sont affichés aux portes des classes de GS depuis le mois de septembre. Plus il y aura de parents agréés, plus la gestion des séances sera facile et la contrainte moins importante.

Présentation du Projet d'Ecole 2016/2020

La construction s'appuie principalement sur les résultats des différentes évaluations pratiquées à l'école maternelle et élémentaire.

Le constat est plutôt positif avec une progression de 10% aux évaluations PAL(plan académique du langage) entre 2011/2012 et 2015/2016 et 90% de réussite au palier 1 en français et en math pour la cohorte 2006. (enfants entrés à l'école en 2009, en GS en 2011/2012, en CM1 en 2015/2016).

Les deux axes de progrès retenus sont :

- renforcer la maîtrise de la langue
- améliorer la construction des quantités et des nombres.

Chaque axe priorise des objectifs auxquels sont associées des actions dont la fréquence peut aller du quotidien à une fois par an.

Le projet d'école comporte également 3 parcours :

- parcours citoyen
- parcours éducation artistique et culturelle
- parcours numérique

Ils fonctionnent sur le même principe que les axes de progrès avec des objectifs, des actions et des évaluations associés.

Entrent dans le cadre du projet d'école, des actions financées par la Ville de Rennes :

- Sortie pédagogique à la ferme des basses Gayeulles pour les TPS/PS.
- Manger, bouger, penser son alimentation avec visites animations à la ferme de Trénube pour les MS/GS.
- Dire lire écrire avec un auteur avec l'accueil de l'auteur une journée pour l'ensemble de l'école (Isabelle GIL)
- Lire et faire lire avec la ligue de l'enseignement pour les MS.

Des actions spécifiques école :

- radio école
- rallye lecture
- fête de Noël (spectacle et goûter)
- Carnaval

L'utilisation des ressources culturelles :

Bibliothèque
Musée des beaux Arts
Ecomusée
Les Champs libres
le centre Info école

TRAVAUX

Les travaux d'isolation par l'extérieur sont presque terminés (quelques finitions)

La gêne occasionnée a été limitée.

Pour la rentrée 2017/2018, la cour va être réaménagée. Mme Berthelot du service Investissement et cadre de vie à la ville de Rennes nous a également informés en début d'année de la construction d'un préau à la rentrée suivante (2018/2019).

INTERVENTION PÉRI-SCOLAIRE : M. THOMAS Olivier

Garderie: les parents doivent passer par l'extérieur (trajet par la cour) pour récupérer leur enfant dans leur salle respective (salle de motricité ou pré-fabriquée) et repasser par la salle pour ressortir pour que les animateurs puissent voir les parents partir avec leur enfant.

Actuellement, le sens de circulation n'est pas toujours respecté par les parents. Il faut bien préciser ce sens pour assurer la sécurité des enfants.

A 18h30: rassemblement des enfants restant sur une salle unique de garderie (CALM).

Le portail reste ouvert sur ce temps et les animateurs restent vigilants.

Temps du midi: 5 ASEM accompagnées par 5 animatrices. 10 enfants de la classe de Laurence sont choisis pour manger au 1er service afin d'équilibrer le nombre d'enfants.

Ateliers avec intervenants complétés par des ateliers proposés par les ASEM et les animatrices.

L'inscription aux ateliers avec intervenants s'est faite suite à une semaine de sensibilisation. Les listes sont établies par période. Les enfants non inscrits ont été sollicités pour les prochaines périodes.

Cette année, les moyens et les grands peuvent participer aux ateliers.

Accueil sieste: Il serait utile de préciser aux parents les horaires d'accueil pour la sieste des élèves de petite section (entre 13h20 et 13h30). L'entrée se fait comme toute entrée dans l'école.

QUESTIONS

- Parking: le parking sera aménagé en zone de rencontre (partagée piétons/véhicules)
- Le boîtier EDF rue de Châteaugiron côté Sud sera déplacé.
- Présentation de ces travaux début 2017.
- Inscriptions cantine et CALM par des moyens numériques: expérimentation en cours dans 4 écoles de la ville de Rennes. Décision d'étendre le système après le bilan.

-Les règles de vie: elles sont établies en début d'année avec les enfants qui en deviennent « les ambassadeurs ». Les gros mots et injures sont bien sûr prohibés et il y a peu de cas constatés d'écarts de langage.

-LSF: les problèmes d'organisation d'intégration des enfants de la classe LSF ont trouvé leur solution par le recrutement d'une AVS supplémentaire.

- Espace parents : utilisation du préfabriqué mensuellement pour une rencontre entre les parents de l'école. La 1ère rencontre sera proposée prochainement sans thème précis pour présenter le projet aux parents qui le souhaitent.

Une convention entre la ville de Rennes et l'APE doit être établie pour l'utilisation du local.

RENNES, le 18/11/2016

Le représentant des parents d'élèves	le secrétaire de séance	le Directeur
Mme BOURIC	Mme LHOTELLIER	M. LESECK